



Réunion du Comité Syndical

du 14 décembre 2011

CS - 4.16

Motion pour le rétablissement à 1% de la cotisation formation versée au CNFPT

Le quatorzième jour du mois de décembre de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Pierre SANTOSILLO, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : MM. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

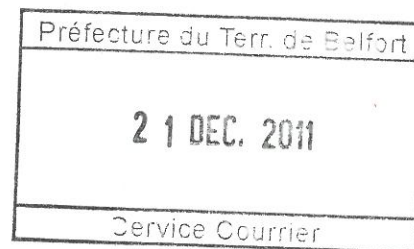
Le quorum est atteint : 12 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Jean-François ROOST
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER
Pouvoir : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN



- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD



Réunion du Comité Syndical

du 14 décembre 2011

CS – 4.16

**Motion pour le rétablissement à 1% de la
cotisation versée au C.N.F.P.T**

RAPPORT

Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée délibérante qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) passera de 1% à 0.90%.

Cette diminution, qui aura un impact important sur les finances du C.N.F.P.T (perte de recettes de 33.8 millions d'euros) va engendrer des conséquences directes sur l'offre de formation proposée aux agents de la fonction publique territoriale.

La fonction publique territoriale repose sur un droit à la formation, qui permet à ses 1.8 million d'agents de construire de véritables parcours d'évolution statutaire et de développement des compétences.

Réduire ainsi la cotisation versée au C.N.F.P.T, c'est porter atteinte aux conditions d'exercice du droit à la formation et à la qualité des services publics locaux, mais également remettre en cause les efforts entrepris pour dynamiser le droit à la formation.

Nous ne pouvons accepter que l'offre de formation proposée et dispensée à nos agents puisse se trouver ainsi dévalorisée, alors même que la qualité de notre service public en dépend.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **MARQUE** sa désapprobation devant la baisse de la cotisation versée au C.N.F.P.T ;
- **EXPRIME** son vœu d'un retour au taux de cotisation de 1%, en vigueur depuis 1987, au nom du maintien d'une formation de qualité, garante de l'efficacité des services publics locaux.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 décembre 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 DEC. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI